
Parmi les « autres priorités » énumérées dans le questionnaire, certains des grands axes d'action figurent dans le 31 C/5. Nous sommes en faveur du maintien des priorités actuelles moyennant les observations suivantes :

Grand programme I : l'éducation pour un avenir viable (grand axe d'action 2) doit rester une priorité et être placée dans le contexte des résultats du Sommet mondial sur le développement durable. De même, comme il a été dit dans le *Rapport des Nations Unies sur l'épidémie mondiale de VIH/sida 2002*, plus de 40 millions de personnes dans le monde souffrent du sida ou sont séropositives et l'UNESCO doit, par conséquent, conserver le grand axe d'action 4, « Éducation préventive face à la pandémie de VIH/sida ». Il convient aussi de se rappeler qu'une session spéciale s'est tenue à la 31^e Conférence générale en vue de parler expressément de la stratégie de l'UNESCO pour la prévention du VIH/sida, stratégie qui comprend cinq tâches fondamentales pour lutter contre cette pandémie.

Nous prions instamment l'UNESCO de continuer d'assurer activement le suivi du Cadre d'action de Dakar par l'Éducation pour tous, étant entendu que ce suivi revêtira différentes formes en fonction des régions afin de bien faire comprendre les complexités et l'ampleur de l'« éducation pour tous ». De même, l'UNESCO doit porter toute son attention sur les travaux du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous et sur le rapport du Groupe de travail sur l'Éducation du G8 (Kananaskis, Alberta, Canada, juin 2002).

Les autorités scolaires canadiennes appuient fortement l'approche globale de l'éducation et la reconnaissance du droit à l'éducation en tant que droit fondamental de la personne. Elles ont, toutefois, exprimé des réserves quant à l'interprétation que l'on pourrait donner au 31 C/5 approuvé (page 24, section I.1.2), à savoir que certains droits de la personne dépendent de facteurs externes. Tel qu'il est rédigé, le texte laisse supposer un ordre hiérarchique des droits de la personne, ce qui est à la fois dangereux et incompatible avec l'approche convenue sur les questions relatives aux droits de la personne.

Le Canada a souvent parlé du rôle des instituts de l'UNESCO et de la nécessité d'une stratégie de mise au point et de renforcement des instituts existants. Il a aussi régulièrement souligné combien leurs travaux, et leur contribution à l'ensemble des réalisations de l'Organisation étaient excellents, et il espère que l'UNESCO leur fournira les ressources nécessaires afin qu'ils continuent de lui faire profiter de leur extraordinaire savoir-faire.

Les autorités scolaires canadiennes se sont également dites inquiètes de la baisse relative des dépenses engagées par l'UNESCO dans l'éducation ainsi que du recours croissant à des fonds extérieurs pour un certain nombre de projets. Elles sont inquiètes parce qu'elles appuient les travaux effectués par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et qu'elles lui font confiance, étant donné le grand rôle joué par l'éducation dans l'élimination de la pauvreté, l'enseignement de la valeur de la diversité culturelle et la défense de la paix.

À titre d'observation générale concernant le **Grand programme II** et le **Grand programme III**, nous recommandons à l'UNESCO de traiter la science de façon holistique, pour que l'on voie l'éthique des sciences et l'éthique sociale comme une seule et même chose. On trouvera ci-après des observations particulières concernant chacun de ces grands programmes vus dans cette perspective.